

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 avril 2015

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (15) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (1) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 7 avril 2015

Délibération n° : 18-2015

Objet : Binôme 21 – convention de mise à disposition d'un jeune en service civique volontaire

L'association BINOME 21 inscrite, au programme Monalisa, intervient en Côte d'Or et notamment sur Dijon en proposant de favoriser le lien intergénérationnel par deux actions principales :

- proposer aux jeunes un engagement de solidarité auprès des personnes âgées dans le cadre du logement intergénérationnel ;

- proposer aux jeunes un engagement de solidarité auprès des personnes âgées dans le cadre du service civique volontaire.

Dans le cadre de cette seconde action, un jeune en service civique volontaire pourrait intervenir au centre d'accueil de jour « Les Marronniers », géré par le CCAS, et dédié aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, en apportant une aide à l'animation des personnes âgées de la structure, 21 heures par semaine, à compter du 20 avril 2015, pour une durée de six mois.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un jeune en service civique volontaire, annexé à la présente délibération, entre le CCAS et l'association Binôme 21 ;

- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive, ainsi que les prochaines conventions susceptibles d'intervenir dans le même cadre et tous actes à intervenir pour leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

21 AVR. 2015

PUBLIÉ LE 15 AVR. 2015

